

HOME DE LA VALLEE

DE L'INTYAMON

1666 VILLARS-SOUS-MONT

Tél. 026-928 44 44

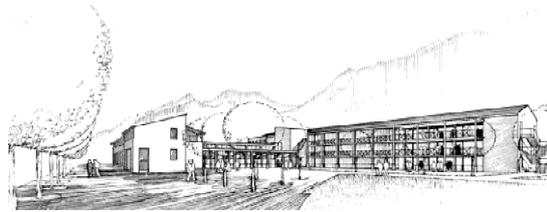
Fax 026-928 44 49

E-Mail : direction@ems-intyamon.ch

Comité de Direction

Président : 026-928 21 85

Secrétariat : 026-928 10 87



Grandvillard, le 3 juin 2019

**Assemblée ordinaire des délégués
du 29 mai 2019 à 19.30 h, au Home à Villars-sous-Mont**

Présents : Suzanne Cosandey, présidente
Edgar Eggen, vice-président
Christine Sauterel
Charlotte Castella
Rime Charly
Jacqueline Raboud, secrétaire
Nicolas Beaud, Directeur
Greetje Maertens, infirmière cheffe

Délégués des communes

Haut-Intyamon Boris Fringeli
 Cédric Privet
 José Pythoud

Bas-Intyamon Éric Barras
 Olivier Pharisa

Grandvillard Jean-François Moura, suppl.

Excusés :

Hugo Rey
Monique Currat

Claudio Derada
Anne-Marie Seydoux

Alain Saudan
Daniel Raboud
Antoine Castella

Points traités :

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 23.05.2018
2. Comptes 2018, rapport de révision de la Fiduciaire Tinguely et approbation
3. Budget 2020 et approbation
4. Nomination de l'organe de révision (exercices comptables 2019 à 2021)
5. Rapport présidentiel
6. Nomination au comité de direction d'un représentant de Bas-Intyamon (en remplacement de Mme Dey)
7. Divers

Mme la Présidente a le plaisir de saluer les membres et d'ouvrir l'assemblée annuelle ordinaire des délégués convoquée conformément aux statuts. Elle excuse les délégués des communes selon la liste ci-dessus. L'ordre du jour ne soulève aucune remarque. L'assemblée peut valablement délibérer après avoir nommé Mme Christine Sauterel comme scrutatrice.

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23.05.2018

Le PV de la dernière assemblée n'est pas lu et celui-ci ne soulève pas de remarque. Par conséquent, il est approuvé à l'unanimité avec remerciements à Mme Raboud.

2. Comptes 2018, rapport de révision et approbation

La parole est donnée à **M. Nicolas Beaud** pour commenter les comptes 2018.

Charges d'exploitation : Fr. 5'866'849.84

3. Salaires et frais de personnel Fr. 4'677'440.80

Se compose du cpte 31-Salaires du personnel soignant pour Fr. 2'963'030.-.

Au cpte 3110 Salaire du personnel diplômé, on constate une augmentation de Fr. 121'000.-. La dotation en personnel diplômé a été respectée puisqu'elle a représenté le 38,76 % de la dotation en personnel soignant (max. autorisé 40 %). Le cpte 3120-Salaire du personnel soignant non diplômé se solde avec un montant de Fr. 1'494'150.-, soit une diminution de Fr. 98'000.-. L'augmentation de la masse salariale du personnel soignant est liée à l'augmentation de la lourdeur des résidents accueillis. Plus les cas sont lourds, plus l'engagement de personnel est conséquent pour respecter les directives en matière de dotation. Elles ont donc été respectées avec, à fin 2018, une sous dotation de 0,35 UPT.

Au cpte 32, Total salaires d'exploitation pour Fr. 1'071'104.-. On y trouve au cpte 33 les salaires de direction et administration pour un montant de Fr. 277'031.- en baisse de Fr. 10'000.-. Au cpte 34, les salaires hôteliers pour Fr. 673'283.- et au cpte 35 les salaires techniques pour un montant de Fr. 120'789.- (deux secteurs proches de 2017)

Au cpte 37, Total des charges sociales pour Fr. 577'088.-.

Au cpte 3800, Autres charges de personnel pour Fr. 42'980.- (formation du personnel pour Fr. 22'800.- recherche de personnel pour Fr. 634.- et une avance pré-AVS soins de Fr. 14'000.- pris en compte) donc remboursé dans le cadre du correctif des comptes par le canton.

Au cpte 3900, Honoraires pour prestations de tiers pour Fr. 23'237.-, correspondant pour 6 mois au montant versé au pharmacien pour l'assistance pharmaceutique (Fr. 1.30 / jour / résident, soit Fr. 10'000.-) et pour le reste à la fourniture hebdomadaire des semainiers des résidents suite au changement de système d'approvisionnement des médicaments dès le 01.07.2018.

4. Autres charges d'exploitation : Fr. 1'189'409.-.

Au cpte 40, les coûts liés à la pharmacie de Fr. 81'432.-, soit inférieurs de Fr. 41'000.-. Au cpte 41-Charges cuisine et cafétéria pour Fr. 215'680.-. En 2018, 41'544 repas ont été produits, midi + soir, soit 373 de moins qu'en 2017 et 3'189 cantines, soit 147 de moins).

Au cpte 43-Entr. Et rép. Immeubles et installations pour Fr. 129'014.-

Au cpte 44- Frais d'utilisation des installations, Fr. 371'767.- ce montant varie fortement en fonction des amortissements ou provisions qu'il est possible de faire en fonction du résultat de l'exercice (les montants

principaux sont Fr. 185'000.- d'amort. divers y.c. les Fr. 171'000.- d'amortissement obligatoire et Fr. 95'000.- de réserves et provisions diverses.

Les comptes 45-47 ne donnent pas lieu à des commentaires.

Le compte 49 est en hausse de Fr. 120'000.- dont Fr. 158'000.- concernant le « correctif des cptes SPS ». Il sert à tenir compte immédiatement dans l'exercice concerné du résultat des comptes de charges et produits liés aux soins et à l'accompagnement. Le résultat doit être à Fr. 0.-.

Il n'y a pas de question.

Produits d'exploitation : Fr. 5'870'480.91

Au cpte 60-Taxes soins & hébergement résidents, le total de recettes est de Fr. 5'192'419.-. Ce cpte additionne les 6050 à 6064, soit une augmentation de Fr. 195'000.-. Il est rappelé que les prix des soins et de l'accompagnement sont fixés par le SPS. Ils doivent couvrir les salaires et charges sociales du personnel soignant et font l'objet d'un correctif des comptes par le SPS. Si les prix devaient être trop élevés et dégagés un excédent de recettes, ils seront baissés d'autant l'année suivante. Cela sera notre cas car il y a un excédent de recettes de Fr. 158'000.-. Lors de l'établissement du budget, la répartition des montants entre ces cptes reste très aléatoire puisque celle-ci est dépendante des situations financières des résidents et des subventions qui leur sont accordées par le canton. Le taux d'occupation pour l'année 2018 est de 99,3 %. L'âge moyen des résidents de 87 ans et le niveau de soin moyen a été de 7,525. 20 décès et 7 déménagements ont été enregistrés en 2018).

Au cpte 67-Recettes cafétéria, Fr. 145'139.-, soit un chiffre d'affaires supérieur de Fr. 8'000.-

Au cpte 68- Produits de prestations au personnel et tiers, Fr. 73'743.- dont Fr. 38'400.- sont dus aux cantines. (en diminution depuis 2015). Fr. 32'000.- proviennent de la facturation du mandat de direction au FSG (dès 01.09.18).

Enfin au cpte 69-Contributions et subventions, se montent à Fr. 307'091.-. Ce chiffre correspond aux frais financiers payés par le pot commun du district pour Fr. 278'795.-.

Les autres comptes ne donnent pas lieu à des commentaires particuliers.

Bénéfice : Fr. 3'631.07

Il n'y a pas de question sur l'exercice 2018.

M. Beaud poursuit avec la lecture du bilan.

Le total des actifs mobilisés et immobilisés est égal à celui des passifs, soit Fr. 2'633'995.70 avec une intéressante illustration graphique et la répartition des journées.

Mme la Présidente donne lecture du rapport de l'organe de révision, la Fiduciaire Tinguely qui atteste de l'exactitude des comptes suite au contrôle effectué le 28 février 2019 conformément aux normes en vigueur. La Fiduciaire Tinguely, en attestant qu'elle remplit les exigences légales d'agrément et de dépendance, recommande d'approuver les comptes annuels 2018.

VOTE : L'exercice 2018 est approuvé à l'unanimité.

3. Budget 2020 et approbation

M. Beaud rappelle que l'établissement du budget tient compte des indications fournies par le Service de la prévoyance sociale, à savoir une indexation des salaires de 0,46 % et 1 pallier accordé au 01.01.2020. Une simulation complète de ceux-ci a été réalisée pour l'ensemble du personnel. Il a également tenu compte des résidents répartis dans les différents degrés de dépendance.

Charges d'exploitation : Fr. 5'790'870.-

3 Salaires et frais de personnel Fr. 4'940'370.- (85 % du budget)

Se compose du cpte 31-Salaires du personnel soignant pour Fr. 3'112'540.-, répartis selon la situation actuelle dans le personnel soignant diplômé et non diplômé. Pour rappel, la masse salariale du personnel soignant est en adéquation avec la dotation à laquelle nous avons droit. Elle sert à fixer le prix des soins et de l'accompagnement et est par conséquent remboursée par les participations des pouvoirs publics aux frais d'accompagnement et des caisses maladie pour les soins reconnus par la LaMal.

Au cpte 32-Total salaires d'exploitation pour Fr. 1'105'060.-. On trouve au cpte 33 les salaires de direction et administration pour un montant de Fr. 313'610.-. L'augmentation de Fr. 35'000.- est due à l'engagement d'une collaboratrice pour la comptabilité à 30 %, dont 10 % seront refacturés au FSG, tout comme les 45 % du salaire du directeur. Au cpte 34 les salaires hôteliers pour Fr. 668'350.- et au cpte 35 les salaires techniques pour Fr. 123'100.-.

Au cpte 37- Total des charges sociales pour Fr. 630'600.-

Au cpte 38- Autres charges de personnel pour Fr. 59'300.- (recherche de personnel Fr. 2'000.-, formation du personnel soignant pour Fr. 20'000.-, remboursées par l'Etat jusqu'à concurrence de 0,5 % de la masse salariale et pour le personnel socio-hôtelier Fr. 2'000.-). L'avance pré-AVS 2020 se monte à 1 x Fr. 12'700.- pour l'exploitation pour laquelle une provision a été constituée jusqu'en avril 2021 et 1 x Fr. 23'518.- pour les soins qui sont pris en compte dans le correctif des comptes du SPS puisqu'elle concerne du personnel soignant. A ce jour 3 personnes en pré-retraite.

Au cpte 39- Honoraires pour prestations de tiers, Fr. 26'500.- correspondent au montant versé au pharmacien pour l'assistance pharmaceutique.

Il n'y a pas de question sur les salaires.

4 Autres charges d'exploitations : Fr. 850'500.-

Le budget est basé sur les dépenses réalisées durant l'exercice 2018.

Au cpte 40-Pharmacie, Fr. 55'000.-, (pas de médicament, mais uniquement du matériel LIMA).

Au cpte 41-Charges cuisine & Cafétéria, Fr. 226'100.-

Au cpte 42-Ménage, Fr. 37'000.-

Au cpte 43-Entretien & Réparation immeubles, Installations, Fr. 72'500.-. Le budget est prudent et ne tient compte que d'un entretien standard.

En cas d'imprévu, nous pourrions toujours utiliser les provisions constituées à cet effet.

Au cpte 44-Frais d'utilisation des installations, Fr. 234'600.- dont Fr. 171'133.50 d'amortissements obligatoires exigés par le Service des communes. A noter que le poste des intérêts hypothécaires a fortement baissé suite à l'amortissement extraordinaire. En 2020, il est prévu de changer le serveur informatique. Les autres postes ne donnent pas lieu à des commentaires particuliers. Ils se basent sur l'exercice 2018.

A la question de **M. E. Barras**, les panneaux solaires ont effectivement un impact sur l'électricité. Cela est même plus rentable que prévu malgré l'emplacement sur le toit EST.

Il n'y a pas d'autre question.

6 Produits d'exploitation : Fr. 5'790'870.--

Au cpte 60-Taxes soins & loc. log. Résidents (hébergement), nous avons un total de recettes de Fr. 5'136'220.-, ce cpte additionne les cptes 6050 à 6064. De plus en plus de résidents ont l'avantage de bénéficier d'un deuxième pilier.

Lors de l'établissement du budget, la répartition des montants entre ces cptes reste aléatoire puisque celle-ci est dépendante des situations financières des résidents et des subventions qui leur sont accordées par le canton. Les seuls comptes que l'on peut budgétiser sont les comptes 6050 et 6060, qui sont néanmoins tributaires du taux d'occupation de 98 %. On va vers une baisse du taux d'occupation suite développement des soins à domicile.

Pour les autres cptes allant du 6061 au 6064, M. Beaud a tenu compte d'une masse totale. Le principe étant que les salaires du personnel soignant soient couverts par les recettes liées aux soins.

Au cpte 62- Produits autres prestations médicales pour Fr. 31'500.- contre Fr. 136'200.- en 2019. Cette diminution est due au changement de système d'approvisionnement des médicaments depuis le 01.07.2018. Seul le matériel LIMA est encore remboursé par le canton.

Au cpte 67-Recettes cafétéria, Fr. 138'500.- très similaire aux cptes 2018.

Au cpte 68-Produits de prest. au personnel et tiers, Fr. 128'000.—en forte augmentation due à la facturation des deux mandats au FSG pour Fr. 95'200.-

Au cpte 69-Contribution et subventions, Fr. 288'600.-. Le montant à recevoir du pot commun de district pour les frais financiers se monte à Fr. 263'600.-.

Il n'y a pas de question sur les charges d'exploitation.

Les autres comptes ne donnent pas lieu à des commentaires particuliers.

Il n'y a pas de question sur le budget.

Résultat : Le total des charges d'exploitation est en équilibre avec celui des produits d'exploitation.

VOTE : Le budget 2020 est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente remercie M. Beaud pour l'excellente tenue des comptes et du budget et leurs présentations.

4. Nomination de l'organe de révision (exercices comptables 2019 à 2021)

Après 2 mandats de 3 ans, le mandat d'organe de révision avec la Fiduciaire Tinguely, prend fin.

Le comité a reçu et examiné 2 offres et a porté son choix sur la Fiduciaire Cuennet (contre Ruffieux Fr. 4'400.-) pour la période 2019-2021, renouvelable.

Il n'y a pas de question sur les offres.

Le comité propose à l'assemblée de voter **La Fiduciaire Cuennet pour le montant de Fr. 2'900.-, TVA comprise.**

Vote : A l'unanimité le mandat est donné à la Fiduciaire Cuennet.

Mme la Présidente en prend acte et remercie l'assemblée.

5. Rapport présidentiel

Mme Cosandey fait la rétrospective de l'année 2018 en informant les délégués que le comité s'est réuni à 2 reprises (octobre et avril). A chaque fois, M. Beaud a fait part de la situation comptable. Comme annoncé lors de la dernière assemblée, à partir du 01.07.2018, les médicaments de chaque résident seraient à nouveau facturés individuellement, car ils seraient distribués selon une ordonnance nominative. Suite à ce changement, la réorganisation du local pharmacie a dû se faire puisque chaque résident a droit à son bac à médicaments. La décision a été prise de sous-traiter la préparation des semainiers à la Pharmacie Repond. Les médicaments sont

livrés sous la forme d'un rouleau de sachets correspondant aux horaires de médication. La Pharmacie facturant directement ces médicaments à l'assurance-maladie des résidents, cela n'implique aucun coût supplémentaire pour le Home.

Une visite du local pharmacie aura lieu après l'assemblée avec explications de Mme Maertens et M. Beaud.

La collaboration de notre directeur avec le Foyer St-Germain avait également été annoncée. Celle-ci a débuté le 01.09.2018 et a occasionné des modifications pour l'ensemble des cadres du Home de l'Intyamon. Ceux-ci ont dû reprendre une partie des tâches que le directeur assumait. Leurs compétences sont plus sollicitées et valorisées. Il y a néanmoins un sentiment de perte depuis le début de cette collaboration, le directeur étant moins présent. Le personnel, les résidents et les familles le voient moins, mais tout le monde s'habitue à ce changement d'organisation.

Durant l'année écoulée, le salon de coiffure a été rénové et embelli. C'est un espace très agréable, apaisant, chaleureux que le personnel utilise presque quotidiennement. Une coiffeuse y est présente tous les 15 jours. La pédicure utilise aussi ce local tous les 2 mois.

Conjointement à la visite de la pharmacie, les délégués visiteront le salon de coiffure.

Grâce à l'impulsion de M. Nicolas Beaud qui avait à cœur de démontrer que les collectivités publiques devaient s'engager vis-à-vis de la politique énergétique, nous profitons maintenant d'une installation photovoltaïque. M. Beaud a contacté le Groupe E Connect et un projet de pose de panneaux photovoltaïques a été envisagé avec les spécialistes en ce domaine puis présenté à la CODEMS (Commission des établissements médico-sociaux) qui l'a accepté sans sourciller, car c'est un exemple en la matière. Le coût de Fr. 45'000.- moins une subvention de Fr. 25'000.- de la Confédération a été pris en charge par le pot commun des frais financiers des communes. L'installation devrait être amortie d'ici 10 à 12 ans. Depuis la mi-octobre 2018, le Home de l'Intyamon bénéficie d'une nouvelle source d'énergie grâce à la pose de 245 panneaux photovoltaïques, couvrant une surface de 415 m² et qui produisent 84'000 kWh par an, soit l'équivalent de la consommation de 25 ménages, couvrant 30 % de sa consommation annuelle. C'est la première fois que Groupe E Connect installe de telles infrastructures sur un EMS dans le canton.

Durant les travaux, les résidents ont subi quelques désagréments, mais ils les ont bien acceptés grâce à l'information journalière de l'avancée du chantier. Les pensionnaires sont également heureux que leur établissement soit sensible à l'écologie.

Le 10 septembre prochain aura lieu le Forum Energie de l'AFIPA (Association faîtière des institutions pour personnes âgées du canton de Fribourg). Cette association essaie de développer un concept global de développement durable et relève les bons exemples. Aussi, ce forum se tiendra à Villars-sous-Mont dans le but de présenter la toute récente installation à tous les homes du canton.

La Présidente tient à relever que M. Beaud a toujours été à l'avant-garde en matière d'énergie, pour rappel, il y a un peu plus de 3 ans, le plan d'action mis en place afin de limiter la consommation d'électricité en assurant un taux de 80 % d'éclairage LED.

A diverses occasions, le comité de direction a rencontré le personnel :

- A l'assemblée du personnel du 20.06.2018,
- Au souper du personnel du 23.11.2018 organisé par la Commission des loisirs. 2 jubilaires pour 25 ans d'activités ont été remerciés (Mme Esmeralda Alvarez et M. Serge Borcard).
- Le 21.12.2018, le comité a été convié au dîner de Noël.

Ce fut une année également marquée par de nombreux départs. Depuis l'assemblée des délégués en mai 2018 à ce jour, 5 résidents ont déménagé vers un autre établissement et 17 personnes sont décédées (intervalle d'une assemblée à l'autre, en 2017, 25 décès)

En 2018, l'âge moyen des résidents a été de 87 ans et le niveau moyen de soins de 7,52 RAI (niveau de prise en charge sur 12 niveaux).

Le taux d'occupation 2019, au 31.05.2019 est de 99,3 % et l'âge moyen de 88 ans, niveau de soins moyen 7,38.

Mme la Présidente relève enfin qu'actuellement, il n'y a pas de liste d'attente et que certains homes ont plusieurs lits vides. Avec la loi sur les Seniors, les personnes âgées restent le plus longtemps possible à leur domicile et entrent dans les homes uniquement pour de courts séjours de fin de vie. Il est à souligner que le Home de l'Intyamon a un très bon taux d'occupation et cela certainement dû à la bonne réputation de l'EMS, à

l'excellente prise en charge des résidents ainsi qu'à une parfaite gestion administrative. Elle remercie M. le Directeur, très soucieux de la dotation en personnel. Celle-ci présente un manque de 1,04 EPT car il y a eu beaucoup d'accidents et de maladie (9 cas sur une même période). Grâce à une belle collaboration du personnel, aucun engagement n'a été nécessaire.

Ce rapport présidentiel est aussi l'occasion de remercier M. Beaud et Mme Maertens pour leur excellent travail. Elle remercie également le comité de direction et sa secrétaire pour leur constante collaboration, mais aussi Mmes et MM. les délégués pour le soutien qu'ils apportent aux membres du comité et la confiance témoignée au Directeur et au personnel.

6. Nomination au comité de direction d'un représentant de Bas-Intyamou (en remplacement de Mme V. Dey)

Lors de la séance du comité d'octobre, **M. Beaud** a fait part de son souci de se décharger pour la comptabilité où un manque de personnel de 20 % a été constaté.

Suite à une postulation spontanée, Mme Véronique Dey, alors nommée au comité de direction, a été engagée à 30 % comme collaboratrice en gestion comptable dont 10 % à charge du FSG.

Aussi, **M. Charly Rime**, conseiller communal à Bas-Intyamou a accepté de la remplacer au comité de direction.

Mme la Présidente propose aux délégués de voter :

A l'unanimité M. Rime est élu et accueilli avec grand plaisir et espérant une collaboration fructueuse.

7. Divers

M. Nicolas Beaud, Directeur présente le projet de développement des EMS (gruériens) Horizon 2030

La presse du 28 mai a consacré un gros article à la planification des EMS 2030.

Un dossier informatif à l'attention des élus communaux, des membres des commissions administratives des EMS et des directions des EMS est remis aux délégués.

Il s'agit des soins intégrés, des mesures et des processus à définir.

Il faut veiller à ce que cela corresponde aux besoins des personnes âgées.

Les communes doivent prendre conscience de leur rôle.

Les prestations médico-sociales doivent être reconnues par l'Etat, sans quoi aucune subvention cantonale n'est versée ni à l'EMS ni au résident.

L'AFIPA et l'AFAS entendent une fusion car elles veillent à ce qu'il y ait une coordination de la prise en charge.

La loi oblige le réseau du district (RSSG) à organiser les EMS.

L'association (RSSG) définit la prise en charge. Elle collecte et valide les données nécessaires à la planification et au contrôle de qualité.

Elle formule la proposition du nombre de lits et la dotation.

Elle en assure la surveillance.

Un pot commun entre communes sera créé.

Les frais d'investissement sont à la charge de l'association.

La présentation a été faite le 16 mai 2019.

Il sera question de définir les frais d'investissement, ceux liés au terrain mobilier, ceux des équipements et de l'informatique, tout comme les frais de véhicules, d'outils médico-sociaux, des amortissements et des frais administratifs.

Comment gérer les frais des « hors district »

Actuellement, il y a 91 résidents hébergés en Gruyère qui proviennent d'autres districts et 38 gruériens sont résidents dans d'autres districts d'où 53 places en trop en Gruyère, soit un EMS.

Un groupe de travail de 7 personnes est en place sous la présidence du Préfet Borcard. Les objectifs du groupe sont : la carte des sites à redéfinir, les coûts de construction et rénovation à répartir et une planification à étaler sur 10 ans.

Un historique des foyers montre que le premier home date de 1431 à Gruyères et le dernier en 1990 à Villars-sous-Mont.

Il est important de rénover tant pour les résidents que les professionnels ou leur famille.
Le degré de dépendance augmente constamment à l'entrée en EMS.

Il y a encore des homes avec WC à l'étage.

Si l'antenne des soins à domicile établie au Home de l'Intyamon déménage à Pringy, le local libéré pourrait être utilisé éventuellement pour un agrandissement de la salle à manger, bien que de moins en moins de résident se déplace en salle à manger à cause des pathologies toujours plus lourdes.

Il est aussi question de l'abandon de certains homes et d'un développement des foyers de jour ainsi que de l'arrivée de la Famille au jardin en Gruyère. Une nouvelle unité UATO (unité d'accueil temporaire et d'orientation) devrait intégrer le nouveau site de Pringy.

Le montant des nouvelles constructions ainsi que des rénovations est budgétisé à 120 mio. Ce montant devra être assumé par les communes gruériennes

2 façons de financement sont à étudier : soit les EMS, au travers des associations, soit le RSSG.

De 2007 à 2017, 18 millions ont été investis, malgré une fermeture prochaine de certains foyers.

Les questions à régler sont :

- Les mouvements des résidents
- L'harmonisation des conditions de travail et de la caisse de pension
- Le mandat de prestation
- La propriété des bâtiments
- L'organisation du réseau
- Le calendrier

En 2020 est prévue la première pierre à Pringy

En 2025 est prévue la première pierre à Sorens

Le 12 septembre 2019 une importante décision sur la planification et le mode de financement doit être prise par les communes lors d'une assemblée extraordinaire du RSSG.

M. Fringeli résume que le Home de l'Intyamon est bien géré et que l'on va payer pour ceux qui n'ont pas bien entretenu leur établissement.

M. Beaud répond que c'est de la solidarité. Il approuve le fait que le home de l'Intyamon vieillit très bien et cela grâce au comité qui accepte de rénover. Il reconnaît que le photovoltaïque est une très bonne chose.

M. Olivier Pharisa renchérit en estimant qu'il y a donc des mauvais élèves.

M. J.-François Moura demande si le préfet s'en est rendu compte à temps.

M. Beaud répond que le meilleur exemple de mauvais élève est peut-être l'Etat qui est le propriétaire d'Humilimont.

La raison pour laquelle Sâles n'a pas pu rénover, contrairement à Bulle est que le bassin de la Sionge compte 2 EMS. Il faut aussi dire qu'il est meilleur marché de construire à neuf que de rénover.

Les communes qui voient leur home fermer prochainement ne sont pas dans une situation facile.

La vision d'extension à futur qui figure dans ce projet d'EMS Horizon 2030 doit tenir compte du développement des soins à domicile qui grandit et qui entraîne des lits vides dans les EMS existants.

Le RSSG a aussi un coût. Il est évident que chacun souhaite rester à la maison mais à vouloir dépasser les limites, les familles s'épuisent.

M. Beaud et Mme Maertens ont proposé l'entrée en EMS plus tôt lors d'une séance avec les responsables des soins à domicile et cela n'a pas été bien accueilli. Il est clair que le personnel des soins à domicile ne proposera pas l'entrée en EMS si la personne âgée ne le souhaite pas. Aujourd'hui, plus du 70% des admissions en EMS se font suite à une hospitalisation.

Les avis des familles ne sont plus pris en compte, car, sans critiquer le service de coordination, qui est très bien, il y a moins de contact avec les familles lorsqu'il y a une place de libre. La personne à placer dit toujours que pour elle les soins à domicile suffisent.

C'est ce qui fait dire à M. Beaud que les citoyens vont payer sur 2 tableaux : les soins à domicile et les EMS. Pour rappel, un lit coûte Fr. 350'000.- en construction et Fr. 260'000.- en rénovation.

M. Rime fait remarquer qu'il trouve aberrant qu'en Glâne, on ait construit, dans un établissement tout neuf, une salle à manger trop petite, sans avoir tenu compte des déambulateurs et des chaises roulantes.

A la question de **M. Barras** si les 53 lit en trop seront maintenus, il est répondu par l'affirmative.

Il n'y a pas d'autre question ni d'autre divers.

Mme la Présidente remercie M. Beaud pour sa présentation.

L'assemblée est levée à 21.00 h. Elle est suivie de la visite des locaux rénovés et du verre de l'amitié.

La secrétaire
J. Raboud

La Présidente
S. Cosandey